



Règlement de concours **Qualifications Gymnastique**

Massongex, 25-26 avril 2026

I. GÉNÉRALITÉS

1. RESPONSABILITÉ

Les QUALIFICATIONS de gymnastique sont placées sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et organisées par la société de gymnastique **La Loënaz Massongex**.

2. DÉROULEMENT DES CONCOURS

Dates : Samedi et dimanche 25-26 avril 2026
Lieu : Massongex

3. DISCIPLINES

- Tests Mini 1A – 1B – 1C
- Tests Jeunesse 1A – 1B – 1C
- Tests Jeunesse 2A – 2B – 3
- Tests Active 4 – 5 – 6 – 7

4. PARTICIPATION

- Sélection obligatoire pour le Championnat Valaisan.
- Gymnastes de Gym Valais-Wallis concourant en tests «Mini», «Jeunesse» et « Active »
- Gymnastes dès 7 ans (2019).
- Chaque gymnaste doit se munir de sa carte de membre FSG.
- Conformément au règlement, les participants déclarés comme membres actifs FSG, sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunette et les accidents.



Les sociétés ont l'obligation d'inscrire un juge pour 15 gymnastes (minimum 2 tests par juge). Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classés. Si le nombre de juges est insuffisant, la société est sanctionnée par une amende.

Les personnes inscrites comme juge ne seront considérées comme tel qu'à la condition d'avoir suivi le cours de juge de gymnastique valaisan. En cas d'empêchement majeur, elles devront s'adresser à Mélodie Mariéthoz pour bénéficier d'un coaching personnel lors d'un entraînement de gymnastique.



Pour obtenir un brevet de juge cantonal, les personnes en formation doivent obligatoirement juger les 3 concours (2, pour les tests Actives).

- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants et les membres du public présents aux concours organisés par Gym Valais-Wallis sont informés que des photographies et vidéos pourront être prises. Ces supports pourront ensuite être utilisés par Gym Valais-Wallis pour des actions de communication (site internet, réseaux sociaux, publications internes).

5. INSCRIPTIONS

- **Tous les gymnastes doivent être inscrits dans FSG-Admin au 14 décembre 2025 faute de quoi, il ne sera pas possible de les inscrire « online ».**
- Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de Gym Valais Wallis : <https://inscription.gymvalais.ch/>
Deux personnes par société (président et responsable technique) recevront un login pour effectuer les inscriptions et accéder à la marche à suivre disponible sur le site.

En cas de problème, contactez l'administrateur : François Boand, fboand@netplus.ch
- Ouverture des inscriptions: **17 décembre 2025**
Délai d'inscription: **18 janvier 2026**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.
- Des frais seront facturés aux sociétés pour toute modification ou mutation apportée aux inscriptions après le délai d'inscription. Cela inclut des modifications sur le nom, le prénom, la date de naissance ou la catégorie de concours. Les modifications sur la liste de passage définitive seront également facturées.

6. FINANCE

- Finance d'inscription CHF 25.- par gymnaste

Montant à verser sur le compte :

**Raiffeisen SION et Région,
GYM VALAIS-WALLIS, 3945 Gampel,
IBAN N° CH76 8080 8002 9429 5574 7**

Préciser le motif de paiement : société , concours
- Délai de paiement : **26 janvier 2026**
Une amende sera facturée aux sociétés en cas de retard de paiement.
- Les inscriptions ne seront pas prises en compte tant que le paiement ne nous sera pas parvenu. Gym Valais-Wallis n'envoie ni facture ni BV. La confirmation d'inscription (fichier pdf) envoyée par email aux sociétés contient les informations nécessaires à transmettre au caissier.
- Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.
- Tous les prix souvenirs commandés dans les délais seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.

7. SÉLECTION

- Les 80% des gymnastes les mieux classés (pour autant qu'ils aient obtenu une moyenne de 8.00) mais au minimum 20 gymnastes, seront qualifiés pour le championnat valaisan.
- Si un gymnaste ne peut pas participer à ces Qualifications gymnastique pour une raison valable (blessure, maladie avec certificat médical, communion ou confirmation), un rattrapage peut être organisé lors d'un entraînement (à définir). Si le résultat est égal ou meilleur que celui du dernier sélectionné, celui-ci pourra participer au Championnat valaisan.
- Une demande écrite sera adressée à la responsable manifestation.

8. TENUE

- Tous les gymnastes participant aux Qualifications gymnastique de Gym Valais-Wallis sont tenus de se présenter pour la cérémonie de la distribution des prix.
- Lors du défilé, les gymnastes accompagnés d'une monitrice par société se présentent en tenue gymnique.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas à la proclamation des résultats ne reçoivent pas leur médaille. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- Toutes les monitrices se présentent sur la place de concours en tenue gymnique. Elles seront un exemple pour les gymnastes. La direction de concours se réserve le droit d'exclure une monitrice, dont la tenue ne serait pas conforme.
- Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et sur l'emplacement de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.
- Les vestiaires sont réservés aux gymnastes. Les moniteurs de chaque société sont responsables du respect de cette règle.

9. CARTES DE TESTS

- Elles peuvent être apportées à la responsable manifestation, remplies par la monitrice avant la compétition.
- Les cartes signées de tous les tests seront distribuées après la remise des prix.
- Aux monitrices de remplir les notes.

10. RÉSULTATS

- Ils seront affichés dans les locaux de compétition après les résultats. Il n'y aura pas de version imprimée pour les sociétés.
- Les résultats seront également publiés sur le site www.gymvalais.ch après la dernière proclamation officielle de la journée.

11. CLASSEMENT

- Médaille pour les 3 premiers de chaque catégorie : Tests Mini, Jeunesse, Actives
- Distinctions pour les 30% des gymnastes de chaque catégorie.
- Chaque gymnaste inscrit recevra un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par la monitrice après la proclamation des résultats.

II. PRESCRIPTIONS DE CONCOURS

1. POSSIBILITÉS DE CONCOURS

• TM1A	Mini 1A	sans engin	2019-2018
• TM1B	Mini 1B	ballon	2018-2017
• TM1C	Mini 1C	ruban	2017-2016
• T1A	Jeunesse 1A	sans engin	2017-2015
• T1B	Jeunesse 1B	massues	2017-2013
• T1C	Jeunesse 1C	cerceau	2017-2013
• T2	Jeunesse 2A	sans engin – corde	2017-2011
• T2B	Jeunesse 2B	ruban – ballon	2017-2011
• T3	Jeunesse 3	ballon – cerceau – massues	2017-2009
• T4	Active 4	ballon – s/engin – massues	
• T5	Active 5	corde – cerceau – ruban	avoir réussi le test 4
• T6	Active 6	balle – corde – s/engin	avoir réussi le test 5
• T7	Active 7	balle – massues – cerceau – ruban	avoir réussi le test 6



Attention l'âge des tests jeunesse 1A, 1B et 2A n'est pas le même âge chez nous qu'à l'URG et à la FSG.

2. DIRECTIVES

- Chaque gymnaste ne peut participer qu'à un seul test.
- Les gymnastes des tests Mini et Jeunesse qui sont arrivés sur le podium du Championnat Valaisan 2025 ont l'obligation de changer de test. Pour les catégories Active, seuls les gymnastes ayant obtenu la première place, doivent passer à la catégorie supérieure.
- La chronologie des tests Mini 1A-1B-1C, Jeunesse 1A-1B-1C et Jeunesse 2A-2B ne doit pas être obligatoirement respectée.
- Pour le test Active 7, tout gymnaste peut concourir dans le même test sans limite dans le temps.
- Toutes les parties de chaque test doivent être présentées.
- Pour réussir le test, il faut obtenir la note moyenne de 8.00.
- Un manque flagrant de fair-play de la part d'un gymnaste (écarts de langage sur et en dehors du praticable, non-respect du matériel, non maîtrise de soi...) sera sanctionné par une déduction d'ordre de 0.5 points sur la note finale.

3. ORDRE DE PASSAGE

- Liste établie préalablement et affichée le jour même dans les locaux de compétition.

4. JUGEMENT

- Selon les directives Gymnastique FSG en vigueur lors du concours.
- Si une gymnaste abandonne le test et quitte la surface de compétition, elle n'a pas le droit de le refaire et sera évaluée avec la déduction maximale. Cela veut dire que la note sera de 4.00 points.
- Si une gymnaste interrompt son test, mais ne quitte pas la surface de compétition, elle sera évaluée uniquement sur la partie qu'elle a exécutée.
- Toutes réclamations sont à adresser uniquement à la cheffe juge, sous peine de déductions aux gymnastes de la société.

III. DISPOSITIONS FINALES

- Tout acte de violence, physique ou verbale, de la part de tout individu, y compris du public, envers un gymnaste, un moniteur, un juge ou toute autre personne entraînera des sanctions, pouvant aller jusqu'à la disqualification du gymnaste ou de la société concernée.
- Tout individu qui agit contrairement aux prescriptions et directives sera soumis à des sanctions adaptées à la gravité de la faute commise.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit à la responsable manifestation dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de CHF 100.00. Les décisions prises suite aux réclamations sont sans appel.
- Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions de concours seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis.
- Les décisions prises sont sans appel.

Le Comité Technique Gym Valais-Wallis
Novembre 2025

*Merci de votre collaboration et de votre participation !
Gym Valais vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir*
